



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 08 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 2 décembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42

Nombre de présents participant au vote : 35

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Thierry FALCONNET
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Rémi DETANG
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Jean-François DODET
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Philippe LEMANCEAU

Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Brigitte POPARD
Madame Christine MARTIN
Madame Océane CHARRET-
GODARD
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Karine HUON-SAVINA

Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGIN-
CLAUDET
Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jacques CARRELET
DE LOISY
Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Patrick BAUDEMONT

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Hamid EL
HASSOUNI
Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Subvention 2022 à la Ligue de l'Enseignement de la Côte-d'Or, au titre de l'École de la Deuxième Chance

La Ligue de l'Enseignement, en partenariat avec l'AFPA, porte depuis 2011 le projet de l'École de la Deuxième Chance sur le territoire du Département de la Côte-d'Or.

Ce dispositif, en direction des publics âgés de 16 à 30 ans, propose :

- l'alternance avec un double objectif : privilégier les savoirs de base et permettre la découverte du monde de l'entreprise ;
- une méthode qui favorise l'accompagnement individualisé ;
- une rémunération pour les jeunes, lors de leur scolarité, au titre de la formation professionnelle.

Depuis juin 2019, l'École de la Deuxième Chance accueille des mineurs à partir de 16 ans, qui sont répartis en petit nombre au sein des groupes de majeurs. Le conseil départemental, pour sa part, finance l'École de la Deuxième Chance pour accueillir des référents «Jeune/Autonomie» et des stagiaires avec suivi AEMO (Action Éducative en Milieu Ouvert) ou en structures, pour améliorer les processus d'orientations.

Le Département est lié à l'E2C par une convention qui concerne les jeunes avec suivi ASE (Aide sociale à l'Enfance) et/ou NEETs (Ni en emploi, ni en études, ni en formation).

Plus globalement, l'École de la Deuxième Chance se positionne de manière complémentaire à l'offre de service en faveur de l'insertion, de l'emploi et de la formation professionnelle sur le territoire de la Métropole, dans la mesure où il s'agit d'accompagner des jeunes de 16-30 ans sortis du système scolaire et non touchés par les dispositifs de droit commun. En ce sens, l'École de la Deuxième Chance s'inscrit bien en amont de structures et opérateurs comme la Mission Locale, Créativ' (au titre du Plie) ou Pôle Emploi. C'est pourquoi, Dijon métropole apporte son soutien à hauteur de 15 000 € par an à l'E2C, de manière stable depuis 2011.

Pour rappel, en 2022, les résultats atteints par le dispositif ont permis :

- l'accompagnement de 121 jeunes (90 nouvelles entrées au cours de l'année dont 13 % issus des quartiers Politique de la Ville) ;
- 52 % de sorties positives en comptant les CDI, les CDD de courte durée, les missions intérim, les entrées en formation et les reprises d'études.

Dans ce cadre, le projet 2022 de l'École de la Deuxième Chance vise :

- un accompagnement de 154 jeunes dont 20 % sont issus des 5 quartiers Politique de la Ville et des territoires dits de veille active de la Métropole ;
- un travail en trois temps avec une première phase d'intégration de sept semaines, puis une phase professionnelle (émergence du parcours individuel et du projet professionnel) et enfin une phase insertion (alternance entre des périodes en entreprise et des périodes de cours) ;
- un parcours maximal de 1 212 heures, dont la moitié en entreprise sur le principe d'alternance ;
- un accompagnement individuel via un référent par stagiaire ;
- un travail partenarial via la mobilisation des acteurs ressources du territoire en charge de l'emploi et de l'insertion comme Pôle Emploi et la Mission Locale, mais aussi ceux œuvrant auprès des entreprises.

Pour 2022, l'École de la Deuxième Chance portée par la Ligue de l'Enseignement bénéficiera d'un budget de 613 938 € (hors frais de rémunération des publics) via les concours :

- du Conseil Régional BFC :	121 000 €
- du FSE :	224 188 €
- de l'ANCT :	12 000 €
- de la DIRECCTE :	181 250 €
- de Dijon Métropole :	15 000 €

- de Conseil départemental : 31 000 €
- des communes (Chenôve, Chevigny Saint-Sauveur, Dijon, Longvic et Quetigny) : 14 500 €
- Aides privées (fondation) 15 000 €

Dans le cadre de cette démarche, l'objectif sera, sur la base du travail engagé depuis 2011, de :

- renforcer le pourcentage de jeunes pris en charge par le dispositif et qui sont issus des quartiers Politique de la Ville, en veillant à ce que tous les quartiers bénéficient du dispositif ;
- bien veiller à recruter en priorité des jeunes éloignés de l'emploi avec un niveau V, Vbis et VI ;
- encourager la mixité ;
- renforcer le travail en direction des entreprises, et ce, en prenant appui auprès des dispositifs existants ;
- renforcer l'élargissement de la liste des prescripteurs du projet ;
- consolider l'accès à l'emploi ;
- préciser le cadre de suivi et d'évaluation du dispositif.

Aussi, il vous est proposé d'accorder, pour cette année 2022, une subvention de 15 000 € à la Ligue de l'Enseignement dans le cadre de la poursuite du projet de l'École de la Deuxième Chance.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention à conclure entre Dijon Métropole et la Ligue de l'Enseignement de la Côte-d'Or, jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, à signer ladite convention et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2022 de 15 000 € à la Ligue de l'Enseignement ;
- **de prélever** cette somme sur le budget 2022.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN